



LICENCIEMENT DE NOTRE COLLÈGUE BÉATRICE DE LAVERGNE : RETABLISSONS LA VÉRITÉ !

CE QUI SE DIT

CE QUE NOUS DISONS

Elle voulait partir, c'est son choix...	Non Béatrice ne voulait pas partir ; elle est sous le choc, elle va mal, elle était menacée. Menacer quelqu'un de licenciement ce n'est pas de la négociation ! C'est un travail de sape, de harcèlement, d'humiliation.
Les négociations ont débuté en 2019 ; elle était prévenue que son licenciement devenait inévitable.	Béatrice n'avait aucune échéance par rapport à son refus de signer son avenant. Elle a failli apprendre son licenciement brutalement par courrier ! Heureusement que cela a fuité, c'est un collègue qui a pu la préparer au choc en prenant sur son bonnet de l'appeler.
Elle n'aurait pas été une bonne manageuse ; cette décision de lui refuser le poste a été prise pour protéger les autres salariés, en leur faisant porter le chapeau de ce supposé manque de management.	C'est une fonction que Béatrice exerçait depuis des années. C'était une référente pour ses collègues, elle formait les autres salariés, elle dispatchait le travail. Alors oui elle n'aurait pas été la manageuse qui critique et humilie les contributeurs web, et tant mieux !
La proposition de reclassement lui était favorable	GR2 à 58 ans n'est pas un cadeau, c'est une évolution normale de carrière après 30 ans d'ancienneté. Ce reclassement est une rétrogradation qui ne dit pas son nom !
Elle va toucher le pactole grâce à sa prime de licenciement	Quand on est licencié à 58 ans, qu'il te reste encore 7 ans à travailler pour avoir tous tes trimestres... Le compte n'y est pas !
Elle a judiciairisé l'affaire.	Quand on te rétrograde, qu'on t'humilie, qu'on te harcèle, quel recours reste-t-il ?
Elle ne parlait à personne.	Le harcèlement isole et humilie. Béatrice a courageusement continué à travailler avec toute sa conscience professionnelle jusqu'au dernier jour, alors qu'elle avait reçu sa lettre de licenciement. La moindre parole aurait pu se retourner contre elle. Elle ne voulait surtout pas commettre une faute professionnelle et donner une prise supplémentaire à la dynamique de harcèlement.
Elle ne voulait pas être défendue par les représentants du personnel.	Béatrice a choisi les représentants en qui elle avait toute confiance. C'est son droit le plus strict.

Le personnel aurait souhaité apporter plus tôt son soutien à Béatrice, et avoir connaissance des propositions de reclassement indignes qui lui ont été faites.

Tous les salariés se sentent concernés.

Après Béatrice, à qui le tour ?